



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Lundi 07 décembre 2020
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal :

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers absents :	2
Procurations :	0

Secrétaire de séance : Mme. Stéphanie PILAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 02 novembre 2020.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour constituer la Commission Communale de Défense Extérieure contre l'incendie (DECI).

Monsieur le Maire informe son Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal consécutif aux Elections Municipales du mois de mars 2020, il convient de constituer la Commission Communale Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI).

Il propose de nommer :

M. Guy CALCOEN – M. Jean-Luc RUGA – M. Bernard PLA

Membres de la Commission Communale Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

➤ **Accord à l'unanimité**

3. Délibération d'intérêt dans le cadre de la mission Centres Anciens du Grand Narbonne.

Monsieur le Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal, des éléments sur la démarche Mission Centres Anciens mise en place en 2017 par le Grand Narbonne.

L'année 2020 a été l'occasion d'évaluer cette mission en vue de proposer un nouveau déploiement de cette démarche pour la période 2021-2026.

C'est dans ce cadre que la commune souhaite se positionner en déclarant son intérêt pour la démarche et son souhait d'intégrer ce dispositif proposé aux communes de l'Agglomération et s'y investir.

Pour notre commune il s'agira de requalifier et sécuriser le centre « Cœur » du village : Place Saint-Bernard et ses escaliers d'accès ainsi que la Côte Vieille.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la désignation de Monsieur Jean-Luc RUGA, référent de cette mission.

➤ **Accord à l'unanimité**

.../...

4 . Délibération pour instaurer le DPU(Droit de Prémption Urbain).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Ventenac qui est maintenant dotée du PLU.

Ce droit de préemption urbain a pour objectif de permettre la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement tendant à :

- Mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat,
- D'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- De réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- De lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux,
- De permettre le renouvellement urbain,
- De sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- Constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation des opérations ci-dessus évoquées.

La délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sera donnée à Monsieur le Maire.

➤ **Accord à l'unanimité**

5 . Délibération pour mise à disposition à titre gratuit de la cellule artisanale n° 5 en Z.A. Les Prades à l'Association « Aventure Pluriel ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la « Barque de Patron » La Marie-Thérèse construite à Toulouse en 1855, est la plus ancienne barque du Canal du Midi, certainement le plus vieux bateau bois d'Europe en état de naviguer.

La Barque Marie-Thérèse est en cours d'inscription régionale au titre des monuments historiques.

Depuis avril 2020 La Marie-Thérèse est devenue propriété de l'Association « Aventure Pluriel » avec un objectif de restauration important et un projet de fonctionnement futur.

La Cave du Château de Ventenac, et la Municipalité s'investissent chacun à leur mesure pour soutenir ce beau projet.

Monsieur le Maire propose à son assemblée, pour contribuer à ce chantier de restauration, de mettre à disposition de l'Association « Aventure Pluriel », à titre gratuit, du 15 décembre 2020 au 30 juin 2021, la cellule n°5 aux Ateliers Municipaux ZA Les Prades, pour leur permettre de stocker du matériel et de réaliser certains travaux à l'abri.

➤ **Accord à l'unanimité**

6 . Délibération pour renouvellement du contrat de location d'une cellule Artisanale en Z.A. Les Prades à M. PEREZ François.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que M. PEREZ François souhaite renouveler la location de la cellule artisanale n°7 de 88m² qui se trouve dans le bâtiment communal en Z.A. « Les Prades ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 300.00 € H.T. mensuels à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2021.

➤ **Accord à l'unanimité**

7 . Délibération pour signature de l'avenant n°1 à la convention de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire rappelle que le Grand Narbonne est compétent en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1er janvier 2020.

Il propose, afin de permettre au Grand Narbonne et aux communes d'envisager une nouvelle norme d'exercice de la compétence, de prolonger, dans sa forme actuelle, la convention de gestion pour une durée de trois mois, par conclusion d'un avenant n°1.

➤ **Accord à l'unanimité**

.../...

8 . Décision de nomination d'un référent communal de la Plateforme Local.ht pour venir en aide aux commerces locaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par L'association des maires ruraux de France de la Plateforme Local.ht. Il s'agit de proposer aux artisans, producteurs et commerçants des solutions pour organiser gratuitement leurs ventes à emporter pendant le confinement.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer M. Gilbert NEGRE référent. Son rôle sera d'inscrire la commune sur la Plateforme pour permettre l'accès des fonctionnalités proposées.

➤ **Accord à l'unanimité**

Fin de séance 19 h 30



Le Maire,

Christian LAPALU.